COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/05/2011 (20H00)

Présents :

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET, Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Jean-Pierre BOSCHAT, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjoints,
- Mmes Geneviève COSSON, Ghislaine GATE, Lydie GRÜN, Anne-Marie DEGUILHEM, Véronique DELEHAIE, Conseillères Municipales,
- MM. Michel MAYEUX, André BERTHE, Jean-Claude GILBERT, Dominique SCHEUER, André POULAIN, Patrice SCHNEIDER, Yann DUGARD, Fabien LALLEMAND Conseillers Municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

Pouvoirs :

- Solange MARTINEZ à Anne-Marie DEGUILHEM
- Jean-Jacques COZETTE à Claude ANCELME
- Marie-Hélène MOREAU à Yann DUGARD
- Christine FORET à André BERTHE
- Christine NOIRET-RICHET à Véronique DELEHAIE

Absent :

- Elisabeth DURTETTE

Assistaient également :

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la désignation de Françoise BUSQUET.

Vote : accord unanime

INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions Municipales

Le Maire indique que depuis le dernier Conseil Municipal du 12 avril 2011 et en vertu de la délégation permanente au Maire qu'il lui a été donnée, il a pris deux décisions municipales 2011/12 et 2011/13. Toutes les 2 portent sur des remboursements de sinistres.

- 2011/12 concerne le bris de vitre survenu au CPR le 6 mars dernier, le montant du remboursement s'élève à 80, 64 €
- 2011/13 concerne des dégradations sur un miroir rue de Syrienne et le montant remboursé est de 107, 84 €

Le Maire rappelle que ces décisions municipales sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

Informations

- Le Maire présente ses condoléances à Jean-Michel MULLER, employé des services techniques de la Ville pour le décès de sa mère Raymonde MULLER.

Prochains rendez-vous :

- **13 mai**, au Centre Les Tourelles aura lieu une représentation théâtrale « Ma mère pour en finir avec… » à 20 H 30

- **Mercredi 18 mai 2011** à 17H35 : la Commission de rédaction du Curieux Vouzinois en salle B du CPR.

- Le FJEP/Centre Social organise le **jeudi 19 mai prochain** « Une journée pour la Tolérance » à partir de 10 H 00 à la Salle des Fêtes de Vouziers. (Cette journée se déroulera autour de divers atelier : Danse, Chant, Jeux…)

- **Samedi 21 mai 2011** l'ONACVG *(Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)* organise un « Rallye Mémoire » sur les traces de la Grande Guerre en Champagne et en Argonne.

- Le **Dimanche 29 mai** prochain est organisée la 1ère Marche de solidarité Vouzinoise, les départs auront lieu de 9H à 14H au Gymnase Syrienne. L'inscription est de 3€ et se fait sur place. Pour plus de renseignements vous pouvez contacte le service des sports.

- Le **29 Mai** également aura lieu la finale départementale de la saison 2010/2011 d'Escrime au Gymnase Caquot. Ce sera l'occasion de récompenser les 72 meilleurs tireurs du département.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 5 mai 2011, avec deux ajouts :
- Acquisition des parcelles AM255 et AM491 appartenant à la SAS APM Clermont et modalités de cession de ces parcelles.
- Modification des taux d'imposition 2011

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour ainsi modifié.

Vote : accord unanime

ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'historique de la société APM Clermont avec la société AMI afin d'éclairer et de fournir les éléments nécessaires sur la situation de ce dossier aux membres du Conseil Municipal sur les deux délibérations qui vont être soumises à leur vote :

« Pour mémoire, je vous rappelle que la liquidation judiciaire de la SAS APM Clermont a été prononcée par jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre le 27 septembre 2007.
La Société ATELIERS DES JANVES à laquelle s'est substituée la Société AMI (Ardennes Machining Industries) a signé lors du plan de cession un bail précaire de 18 mois permettant leur présence dans les locaux de Vouziers. Ce bail a expiré le 24 mai 2009. AMI se trouve donc dans les locaux sans droit ni titre.
Différents épisodes judiciaires ont eu lieu depuis 2007, vous vous en souvenez probablement, lors du Conseil Municipal du 16 février 2010, je vous donnais lecture d'un projet de courrier au Président de la République afin de dénoncer ce risque de démantèlement économique local en raison des difficultés d'évaluation financière du bien.
Les employés de l'entreprise ont suivi avec angoisse le déroulement juridico-financier de cette affaire (jugement, cassation, nouveau jugement).
Toutefois, la dernière décision de justice qui s'applique actuellement dans cette liquidation est l'ordonnance du 1er septembre 2009.
Le Tribunal de Nanterre a ordonné à Maître LEGRAS de GRANCOURT, en sa qualité de liquidateur, de procéder à la vente aux enchères publiques en un seul lot du bien immeuble, sis à Vouziers, 11 rue du Blanc Mont cadastré AM 255 et AM 491, libre de toute occupation, de dire que la mise à prix de 500 000 € ne peut être baissée.
Vu qu'il n'y a pas eu d'entente entre Maître LEGRAS de GRANCOURT et Mr LESIRE, sur les différentes offres d'achat faites par ce dernier,
La situation est bloquée et des procédures d'expulsion à l'encontre de la Société AMI viennent d'être engagées (un huissier est intervenu dans l'entreprise le 1er avril 2011), une 2ème demande d'expulsion est depuis peu sur le bureau du Sous-Préfet avec demande de recours à la force publique, ce que le Sous Préfet ne fera pas.
Afin de tenter de débloquer la situation, je me suis rendu avec Mr le Sous-préfet au Tribunal de Nanterre le 6 avril 2011,

J’ai fait une proposition de négociation à 350 000 €. Mais le liquidateur a estimé que c’était irrecevable. Le Juge commissaire a abondé dans le même sens.
Pour respecter l’ordonnance, j’ai donc adressé une proposition par courrier en date du 13 avril pour un montant de 500 000 et 1 €.
Le liquidateur a répondu le 14 avril qu’il fallait améliorer l’offre.
Nous avons confirmé le 28 avril l’intention de soumettre au Conseil une proposition d’achat à 500 001 €.
Le 2 mai Maître Legras de Grandcourt nous répond qu’il attend une offre « ferme » (c'est-à-dire qu’elle ait été validée par le Conseil) et demande qu’elle soit majorée de 10 à 20 %.
Il demande que la Ville fasse son affaire de l’état des locaux et de son occupation par AMI
Le 4 mai : j’ai à nouveau adressé un courrier pour maintenir l’offre à 500 001 € et dire que l’on réunissait le CM le 12 mai.
Les convocations ont été envoyées le 5 mai.
Après notre décision de ce soir j’adresserai la délibération en demandant une prise de décision pour le 20 mai.
Bien évidemment, avant de signer l’acte d’acquisition nous allons avec Mr LESIRE préciser les modalités du rachat c’est ce qui fait l’objet de la deuxième délibération qui vous a été remise sur table.
J’insiste sur plusieurs points :
Ma volonté est uniquement de préserver l’emploi sur notre territoire, nous n’avons pas vocation à porter une politique industrielle.
Avant la signature de l’acte toutes les assurances vont être prises pour préparer la revente dans les meilleurs délais et avec objectif de préserver les intérêts financiers de la Ville. Le conseil sera donc à nouveau sollicité pour acter définitivement l’achat ainsi que les modalités de cession.

Enfin, sachez que l’État est à nos côtés pour nous aider dans la gestion de cette situation complexe. Une aide de 100 000 € nous a été d’ores et déjà annoncée. Une réunion technique va être organisée par le Préfet avec le Conseil Régional et le Conseil Général pour également leur demander d’intervenir.
Ce soir, je le répète, il s’agit pour les élus de se positionner afin de débloquer la situation d’AMI et d’agir dans l’intérêt du maintien de l’emploi sur notre territoire.
Une centaine de salariés est concernée.
Au regard de notre bassin d’emploi, c’est considérable.
Une centaine de salariés cela représente plus du double en terme de population si l’on prend en compte la composition de la famille qui pourrait partir.
Avant de vous proposer de faire cette offre d’acquisition, en premier lieu, j’ai pensé aux salariés, à leur famille.
Ensuite il y a tous les dommages collatéraux : sur la fréquentation des services publics (écoles, hôpital, poste…), impact sur nos commerces, sur l’artisanat.
Moins de population, c’est aussi moins de dotations. La spirale est lourde de conséquences.
Voilà pourquoi, je me suis pleinement impliqué sur ce dossier «hors du commun ».
Nous sommes parfois confrontés à des contradictions idéologiques où l’on situerait l’économie d’un côté et le service public en opposition de l’autre.

On affirme souvent la prédominance du secteur privé sur le secteur public
C'est l'occasion de démontrer que les décisions politiques peuvent encore peser sur l'organisation économique du territoire. »

A la suite de cette intervention le Maire propose une interruption de séance afin de laisser les salariés syndiqués de la société AMI présents s'exprimer.

L'interruption de séance a duré 8 minutes. Le Maire remercie les syndicats pour leur présence.

Le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

I – Proposition d'acquisition par la Ville du terrain et des bâtiments à Vouziers de la SAS APM Clermont (Annexe 1) :

Le Maire présente la fiche de travail transmise avec la convocation aux membres du Conseil Municipal.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer au vote afin :

- d'acquérir l'immeuble et les parcelles AM 255 et AM 491 situées à Vouziers de la SAS APM Clermont pour un montant de 500 001 € (cinq cent mille et un euro)
- d'acter que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Ville de Vouziers,
- de faire son affaire de son occupation actuelle par l'entreprise AMI
- de faire son affaire de l'état général des locaux
- d'autoriser Mr le Maire de Vouziers à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision

Vote : accord unanime

II – Acquisition des parcelles AM255 et AM491 appartenant à la SAS APM Clermont et modalités de cession de ces parcelles (Annexe 2) :

Le Maire explique que cette délibération vient en complément de la précédente afin d'assurer des garanties à la Ville sur ladite acquisition. Il rappelle les termes qui ont été précisés dans la fiche de travail qui a été remise sur table aux membres du Conseil Municipal.

Le Maire demande s'il y a des remarques, comme aucun élu ne se manifeste il propose de passer au vote afin :
- d'autoriser Mr le Maire de Vouziers à engager les négociations avec Mr LESIRE, représentant la Société AMI, pour arrêter les conditions et le calendrier de cession avant la signature de l'acte d'acquisition prévu par la délibération n°…..
- d'autoriser Mr le Maire à préparer la décision modificative au Budget Primitif 2011 permettant les inscriptions budgétaires nécessaires à l'acquisition des parcelles prévues par la délibération n°…..

- d'autoriser Mr le Maire à procéder à toutes autres démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Vote : accord unanime

III – <u>Taux d'imposition 2011 (Annexe 3) :</u>

Le Maire donne lecture de la fiche de travail qui a été remise sur table aux élus. Il s'agit ici de rectifier le taux de foncier non bâti, lors du Conseil du 12 avril 2011 il avait été adopté à 24,28% or le taux aurait dû être de 24,27%.

	Taux 2011 + 2,50 %
Taxe d'habitation	18,85%
Foncier bâti	14,27%
Foncier non bâti	24,27%
CFE	17,95%

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter les taux tels qu'ils sont présentés ci-dessus :

Vote : accord unanime

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35.

Le Secrétaire de Séance

Françoise BUSQUET

<u>Annexes (déjà diffusées)</u> :

- annexe 1 : Proposition d'acquisition par la Ville du terrain et des bâtiments à Vouziers de la SAS APM Clermont
- annexe 2 : Acquisition des parcelles AM255 et AM491 appartenant à la SAS APM Clermont et modalités de cession de ces parcelles
- annexe 3 : Taux d'imposition 2011